

Yvonand, le 11 novembre 2024



EXTRAIT
du procès-verbal du Conseil Communal
d'Yvonand

Séance du 11.11.2024

Présidence : M. Florian Breguet

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND

vu le préavis de la Municipalité du 09.09.2024, **préavis 2024/09** ;
entendu les rapports des commissions ad hoc et des finances
ayant accepté l'amendement du point 3 des conclusions visant à remplacer « cette
étude » par « ces travaux » ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 214'486.00 (TTC) dans le cadre des travaux d'assainissement de la ciblerie et de la butte de tir du stand de La Mauguettaz ;
2. de financer ce montant par les liquidités courantes ou, au besoin, par un emprunt aux meilleures conditions du marché ;
3. d'imputer le coût de ces travaux dans le compte d'investissement 9143.07 (stand de tir à amortir).

Le Président

Florian Breguet



La Secrétaire

Pauline Héritier